



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures et quarante-minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 13 décembre 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Yvane RHINAN.

**Etaient représentés :** MM. Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Sylvia SERMANSON (José OUANA), Nadia OUJAGIR (Grégory MANICOM), Joseph HILL (Marcelin CHINGAN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Seetha DOULAYRAM (Rosette GRADEL)

**Etait absent excusé :** M. Jérôme CHOUNI.

**Etaient absents :** MM. Marie-Joël TAVARS, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN, Hermann SAINT-JULIEN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absent Excusé :	Absents :
35	22	6	1	6

*Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, six (06) représentés, un (01) absent excusé et six (06) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Rosette GRADEL est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Révision Autorisation de Programme et Crédits de Paiements  
(AP/CP) pour la construction du Centre de Développement Humain  
de Vassor*

*11/DCM2024/175*

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que la ville de Le Moule s'est inscrite depuis 2014 dans une logique de gestion de ses investissements de façon pluriannuelle. Que cela se traduit par le recours à des AP/CP prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20241219-11DCM2024175-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

Notifiée et publiée le 24/12/2024

Considérant que cet outil permet à la collectivité, d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations. Que cela, consiste à s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme, à n'inscrire en crédit de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année.

Considérant que dans le cadre du vote du budget primitif 2023, le Conseil municipal avait adopté, par la délibération n°20/DCM2023/41 du 11 avril 2023 une Autorisation de Programme de 1 407 405 € TTC pour la construction du Centre de Développement Humain de Vassor.

Considérant que l'avancement des travaux révèle la nécessité d'ajuster l'Autorisation de Programme initiale afin de prendre en compte la délibération 8/DCM2023/131 du 16 novembre 2023 portant actualisation du plan de financement et validation du budget à 1 543 162,25 € TTC.

Considérant que lors de la séance du 9 avril 2024, l'Autorisation de Programme avait été portée à 1 600 000 €. Que cependant, afin de procéder à la mise en service du bâtiment et faciliter la réalisation du parc urbain dans les années à venir, des travaux complémentaires de VRD sont nécessaires et engendrent une actualisation du budget de l'opération qui s'élève désormais à 1 662 845,59 € TTC.

Considérant que dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter l'Autorisation de Programme à 1 700 000 € pour tenir compte du bilan financier du projet et de l'actualisation du plan de financement.

Considérant que les crédits de paiement qui correspondent à la tranche annuelle de travaux à réaliser seront inscrits chaque année au budget de l'exercice en cours, en fonction, de l'avancée des travaux et des disponibilités budgétaires.

Considérant que les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux d'après l'échéancier prévisionnel suivant :

Autorisation de Programme /Crédits de Paiement	Cumul des réalisations jusqu'à 2023	Réalisations 2024	Prévisions CP 2025
<b><i>Construction du centre de développement humain de Vassor</i></b> <b>AP : 1 700 000€</b>	<b>665 993,44 €</b>	<b>700 459 €</b>	<b>333 547,56 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20241219-11DCM2024175-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
**DÉCIDE A L'UNANIMITE**  
Vote à scrutin public

**Article 1 :** D'approuver l'Autorisation de Programme relative à la construction du Centre de Développement Humain de Vassor à 1 700 000 €.

**Article 2 :** D'inscrire les crédits de paiement correspondant à la tranche annuelle de travaux à réaliser au budget de la ville comme suit :

Autorisation de Programme /Crédits de Paiement	Cumul des réalisations jusqu'à 2023	Réalisations 2024	Prévisions CP 2025
<i>Construction du centre de développement humain de Vassor</i>  AP : 1 700 000€	665 993,44 €	700 459 €	333 547,56 €

**Article 3 :** Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

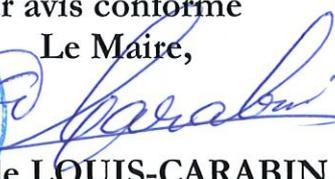
Fait à Le Moule, le 19 Décembre 2024

Pour avis conforme  
Le Maire,

La Secrétaire,

  
Rosette GRADEL



  
Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20241219-11DCM2024175-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

Notifiée et publiée le 24/12/2024